

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thiulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55 Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 45

DELIBERATION N°2026-069 INSTALLATION DE BORNES IRVE : ACQUISITION D'UNE ACTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MODULO ET INSTALLATION DE BORNES IRVE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE EN BOUCLE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le conseil communautaire a lancé la démarche de lancement d'un service d'autopartage sur le territoire de la Communauté de Communes, par délibération du 8 décembre 2025.

L'autopartage consiste en la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Offrir l'accès à la voiture sans en posséder, réduisant les coûts fixes,
- Proposer une solution de mobilité électrique pour les derniers kilomètres et notamment pour les personnes arrivant dans nos gares,
- Réduire l'empreinte carbone de certains déplacements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026

Considérant que l'entrée au capital de la Société Publique Locale (SPL) Mobilité Durable Locale (Modulo) permettra à la Communauté de Communes de bénéficier de l'ingénierie et des services proposés par celle-ci pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques nécessaires au fonctionnement du service d'autopartage,

Considérant la demande formulée par courrier le 4 février 2026 auprès de la SPL Modulo en vue de l'acquisition par cession d'une action d'une valeur nominale de 100€ du capital de la SPL auprès d'un des actionnaires de celle-ci,

Considérant que cette demande a été validée par le conseil d'administration de la SPL MODULO,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'entrée de la communauté de communes Entre Beauce et Perche dans la Société Publique Locale MODULO ayant pour objet la gestion, l'exploitation, la maintenance et le service d'interopérabilité des infrastructures de recharge pour véhicules propres pour tous types d'énergies,
- **APPROUVE** la passation d'un contrat de quasi régie entre la SPL et ENERGIE Eure-et-Loir pour les opérations de maintenance, l'exploitation et l'interopérabilité des bornes IRVE en autorisant Monsieur le Président à signer ce contrat et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de celui-ci,
- **APPROUVE** l'achat d'une (1) action au prix de 100 euros dans la SPL MODULO,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à prendre ou signer tous actes utiles à l'acquisition d'une (1) action de la SPL MODULO et à procéder au paiement du prix de 100 euros et des frais d'enregistrement,
- **DESIGNE** Philippe SCHMIT, Président, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL et mandataire représentant la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à l'assemblée spéciale de la SPL.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



La secrétaire de séance
Véronique THIBOUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026